
PROCÈS-VERBAL DE LA 28^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS TENUE LE MERCREDI 19 SEPTEMBRE 2018, DE 16 H À 17 H

Présences :	Gerald Cutting Jacques Fortier Patricia Gauthier Caroline Germain Diane Gingras Pierrette Grenier Rachel Hunting Michel Kinumbe Elungu Patrice Lamarre Pauline Lefebvre Alain Thivierge Pierre Cossette André Forest Marie-Claude Rodrigue Raymonde Vaillancourt Dominique Dorion	Administrateur Président Présidente-directrice générale et secrétaire Administrateur Vice-présidente Membre observateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Membre invité, Doyen de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke
Absences motivées :	Serge Therrien Micheline Richer	Administrateur Administrateur
Invités :	Rémi Brassard/absent Stéphane Tremblay/absent Johanne Turgeon Gilles Michaud Pierre-Albert Coubat Charles Lamontagne Chantal Gariépy Alain Trudel	Directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation Directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée et à la mission universitaire Présidente-directrice générale adjointe Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques Directeur des ressources financières et de la logistique Coordonnateur - Service au développement des RLS et du partenariat, Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat Directrice du programme Jeunesse Directeur de la protection de la jeunesse

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

M. Jacques Fortier, président, souhaite la bienvenue à toutes et à tous en cette 28^e assemblée du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Il remercie les employés du centre d'hébergement de Richmond pour l'accueil des membres du C. A. et il souhaite la bienvenue à M. Bernier, président du comité des usagers du centre intégré (CUCI).

Le président mentionne qu'il s'agit de la dernière rencontre pour Mme Johanne Turgeon, présidente-directrice générale adjointe, et M. Gilles Michaud, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, qui partiront à la retraite le 30 septembre 2018.

Également, il s'agit de la dernière rencontre pour trois membres du C. A., Mmes Pauline Lefebvre et Pierrette Grenier, ainsi que Dr Pierre Cossette pour lesquels leur mandat prend fin au 30 septembre. Le président les remercie pour leur dévouement et leur implication au sein du C. A.

Afin de remplacer Dr Cossette et combler la vacance pour le second poste de l'université, Dre Jocelyne Faucher et Mme Patricia Bourgault ont été nommées par le ministre. Elles entreront en fonction au 1^{er} octobre 2018. Dr Dominique Dorion sera un invité permanent.

M. Patrice Lamarre est de retour après une sabbatique de six mois.

Le président rend hommage à M. Denis Marceau, décédé le 8 septembre dernier. M. Marceau a œuvré à titre de professeur à la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke, a été vice-doyen à la Faculté d'éducation, vice-recteur à l'enseignement, ainsi que vice-recteur aux études supérieures et à la formation continue, vice-recteur au Campus de Longueuil et de recteur adjoint de l'Université de Sherbrooke.

M. Marceau a été membre et président du comité des usagers du CHUS et lors de la fusion, il a contribué à la mise sur pied du Comité des usagers du centre intégré du CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Le président tient à souligner son dévouement, sa sagesse, son appui à la direction générale de l'établissement, et plus particulièrement, son professionnalisme, son humanisme, son souci du grand respect pour le bien-être des usagers.

M. Bernier, du comité des usagers et centre intégré (CUCI), rend lui aussi hommage à M. Marceau.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION D'UNEMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

1. **Ouverture de la séance et constatation des présences**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions du public**
4. **Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la 27^e séance ordinaire tenue le 14 juin 2018 et des séances spéciales tenues le 12 juillet et le 21 août 2018**
 - 4.1 Suivi des recommandations des instances du conseil d'administration
 - 4.2 Suivi du C. A. du 21 août 2018 | Projet du centre intégré de cancérologie
5. **Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale**
6. **Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ***
 - 6.0 **Rapport annuel du comité des usagers du centre intégré et réponses de l'établissement à leurs recommandations**
 - 6.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés**
 - 6.1.1 Scénario de financement : rehaussement budgétaire du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) 2018-2019
 - 6.1.2 Entente de collaboration entre la Ville de Sherbrooke et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, mission Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ)
 - 6.2 **Assurer la qualité des soins et services**

6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

6.4 Utiliser judicieusement les ressources

6.5 Intégrer la mission universitaire

7. Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

7.1 Comité de vérification et de suivi budgétaire du mercredi 29 août 2018

7.2 Comité de vigilance et de la qualité du mercredi 12 septembre 2018

7.3 Comité de gouvernance et d'éthique du mercredi 12 septembre 2018

8. Agenda de consentement *POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*

8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

8.1.2 Modification du Règlement sur la régie interne, ainsi que la composition, les modalités d'élection ou de nomination, et la durée du mandat des membres du comité de direction du DRMG de l'Estrie

8.1.3 Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

8.2 Assurer la qualité des soins et services

8.2.1 Révision du Cadre de référence et des Règles de fonctionnement du Comité d'éthique clinique et organisationnelle

8.2.2 Nomination d'un membre au Comité d'éthique clinique et organisationnelle

8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

8.4.1 Mise à jour de la Politique sur les frais de fonction des gestionnaires du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

8.4.2 Politique sur les contributions partenariales associées aux appels d'offres provinciaux sur les fournitures spécialisées

8.4.3 Modification de la résolution 182-2015-08-25 permettant d'emprunter à court terme auprès du ministre des finances, à titre de responsable du Fonds de financement

8.4.4 Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière 2018-2019 – Volet maintien des actifs et rénovation fonctionnelle mineure hors CHSLD

8.4.5 Contrats de service pour des sages-femmes

8.5 Intégrer la mission universitaire

8.5.1 Centre de recherche du CHUS – Nomination d'un membre

8.5.2 Centre de recherche sur le vieillissement – Nomination d'un membre

9. Divers

9.1 Campagne Centraide

10. Huis clos

10.1 Appel d'offres pour la désignation d'une firme d'auditeurs externes pour 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021

10.2 Dépôt des rapports annuels 2017-2018

10.2.1 Rapport annuel d'examen des plaintes

10.2.2 Rapport annuel de gestion

10.3 Cadres supérieurs

10.4 Nomination d'une directrice scientifique intérimaire au centre de recherche sur le vieillissement (CDRV)

10.5 Nomination d'un membre désigné à un poste vacant au sein du conseil d'administration

10.6 Démission d'un membre du conseil d'administration

10.7 Évaluation de la rencontre

11. Clôture de la séance

3.0 Période de questions du public

Des membres de deux syndicats sont présents pour la période des questions.

Question : Une première question est soumise par M. Yvan Cloutier, président de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services (APTS).

Nos membres sont démotivés et épuisés, ils mentionnent vouloir quitter le système de santé à cause des conditions de travail ou ils quittent volontairement leur poste. La rétention du personnel est un enjeu crucial et afin de retenir le personnel, nous avons besoin de bonnes conditions de travail et cela doit se refléter à la table de négociation. Que compte faire le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à la présente négociation pour améliorer nos conditions de travail?

Réponse : M. Michaud rappelle aux membres des syndicats que les négociations locales doivent être terminées pour le 30 septembre 2018, et que l'objectif commun est de trouver des voies de passage et poursuivre les pourparlers à la table de négociations.

Le président tient à souligner qu'on doit porter une attention particulière aux discours véhiculés publiquement tels que les départs volontaires qui sillonnent autour de 37 %. M. Michaud mentionne que cette statistique englobe tous les départs volontaires. Un état de situation sera fait par les ressources humaines et pourra être partagé avec les membres des syndicats à la table de négociations.

Question : Mme Séguin, de la Fédération Interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), mentionne qu'après 51 jours de négociation intensive et particulièrement depuis deux semaines, il y a eu beaucoup de matières paraphées. Il reste par contre un enjeu concernant les congés annuels. Les membres désirent que les équipes soient stabilisées avec des rehaussements de poste et ils veulent des engagements clairs de la direction générale.

Réponse : M. Michaud précise que le climat est bon et que des efforts sont faits de part et d'autre. Il croit qu'une entente pourrait se conclure sous peu. Il indique également que le comité directeur de négociation, composé des hors cadres et de quelques directeurs, se réunit tous les jours depuis les dernières semaines afin de conclure les ententes pour le 30 septembre 2018.

Le président remercie les gestionnaires et les syndicats pour tout le travail fait à ce jour.

Question : M. Emmanuel Breton, porte-parole régional de l'APTS, remet des cartes postales écrites par les membres du syndicat aux membres du C. A. Il demande d'écouter ce que les employés ont à dire, de donner un mandat clair à M. Simard, de la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, afin d'être en mesure de négocier à la table de négociation.

Réponse : M. Michaud réitère que les départs volontaires ne sont pas tous liés aux conditions de travail. Il faut davantage faire parler cette statistique et que les résultats seront communiqués aux membres des syndicats. Il mentionne également qu'à ce jour 40 rencontres ont eu lieu et que sur 26 matières, seulement cinq matières sont conclues. Il invite les membres à continuer la négociation afin d'arriver à une entente pour le 30 septembre prochain.

Le président remercie M. Breton.

Question : Mme Nathalie Lévesque, représentante nationale de la FIQ, mentionne que l'attraction et la rétention concernant les congés annuels et les heures brisées mises sur la table de négociation entraînera l'exode des employés. Puisque l'une des valeurs de l'établissement est l'humaniste, elle souhaite que l'établissement l'ait en tête lors des négociations.

Réponse : Mme Gauthier souligne que les besoins pour la clientèle de chaque territoire sont différents et que dans ce contexte, il faut s'assurer que des services de qualité soient offerts à toute la clientèle tout au long de l'année, même lors de la période estivale.

La période de questions est terminée et le président souligne le dévouement des employés pour la clientèle du CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Il invite les personnes présentes à demeurer pour le reste de la rencontre.

4.0 Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la 27^e séance ordinaire tenue le 14 juin 2018 et des séances spéciales tenues le 12 juillet et le 21 août 2018

Procès-verbal de la 27^e séance ordinaire tenue le 14 juin 2018 et des séances spéciales tenues le 12 juillet et le 21 août 2018.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 14 JUIN 2018 ET DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LE 12 JUILLET ET LE 21 AOÛT 2018 SONT ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ TELS QUE PRÉSENTÉS.

4.1 Suivi des recommandations des instances du conseil d'administration

La présidente-directrice générale mentionne que ce sujet est un point statutaire qui est ajouté à l'ordre du jour afin de donner suite aux recommandations que les instances peuvent adresser au C.A. Pour la présente séance, il n'y a pas de suivi à faire.

4.2 Suivi du C. A. du 21 août 2018 | Projet du centre intégré de cancérologie

La présidente-directrice générale mentionne que la fiche synthèse du projet du centre intégré de cancérologie a été légèrement modifiée. Un texte dans La VIÉtrine sera bientôt disponible.

4.3 Politique sur les soins de fin de vie

La présidente-directrice générale informe les membres que le rapport transitoire sur les soins de fin de vie allant du 10 décembre 2017 au 31 mars 2018 a été déposé séance tenante. Il a été transmis au MSSS au cours de l'été et il sera bientôt disponible sur le site web de l'établissement.

5.0 Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

PLANIFICATION ORGANISATIONNELLE

La présidente-directrice générale informe les membres que les hors cadres ont rencontré les différents partis politiques afin de leur présenter les enjeux et les projets.

Dans le cadre de la mission universitaire, une délégation française a visité l'établissement du 27 au 30 août 2018. Ce sont huit représentants des CHU de Montpellier et de Rennes qui sont venus partager leurs savoirs sur diverses thématiques, dont la coopération territoriale, le management, la recherche et l'enseignement. Le réseau de la santé et des services sociaux québécois ayant traversé une grande transformation depuis 2015, les visiteurs sont également venus observer comment l'établissement a mené cette période de grands changements, eux qui sont à l'aube d'une réforme du système de santé français. Cette visite a permis de raviver le partenariat avec le CHU de Montpellier qui existe depuis quinze ans, et d'entamer une nouvelle relation de partage avec le CHU de Rennes. Ces associations démontrent notre désir collectif d'engagement, de dépassement et d'excellence pour assurer des soins de très grande qualité aux populations que nous desservons.

Suite à la confirmation reçue du MSSS concernant le transfert de la clientèle médicale de Bromont vers La Pommeraie plutôt qu'à Granby, M. Olivier Lemieux-Girard a été mandaté pour consulter les communautés concernées et produire le plan d'action.

Le 4 juillet 2018, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la Fondation Les Foyers Farnham ont inauguré les nouveaux espaces du Centre d'hébergement de Farnham, un milieu où il fait bon vivre. Deux millions ont été investis par la Fondation et le milieu, qui s'est investi de façon remarquable.

CONFÉRENCES DE PRESSE

Le 6 septembre 2018 avait lieu le lancement du PAJ-SM en Estrie dont le but est de permettre un traitement judiciaire adapté à une personne atteinte d'un trouble de santé mentale, et ce, par le biais d'une prise en charge globale et partagée entre les intervenants du milieu judiciaire, de la santé et des services sociaux, et des réseaux communautaires. Le PAJ-SM crée les conditions propices à la réhabilitation de la personne, à la modification des comportements répréhensibles et à une meilleure protection du public.

BON COUP

Dans le cadre des prix RPCU de l'Excellence 2018, deux finalistes : dans la catégorie Promotion, le Comité des usagers du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour la création d'une pièce de théâtre sur les douze droits des usagers par un humoriste et l'organisation de plusieurs représentations en Estrie, et dans la catégorie Accompagnement, le Comité des usagers de Memphrémagog pour la création d'un carton synthèse utile à l'utilisateur lors d'un processus de plainte.

6.0 Points pour échanges (discussion et/ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES E LA COMMUNAUTÉ

6.0 Rapport annuel du comité des usagers du centre intégré et réponses de l'établissement à leurs recommandations

M. Normand Bernier, président du comité des usagers du centre intégré (CUCI) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, présente le rapport annuel du comité. En premier lieu, il mentionne être très fier de représenter un tel comité.

M. Bernier rappelle que le 10 mai dernier il y a eu un grand rassemblement avec les partenaires et que le 22 novembre 2018, il y aura un second événement, pour lequel, l'établissement défrayera 100 % des coûts.

Une mention spéciale est faite par M. Bernier afin de souligner le dévouement particulier au comité des usagers de M. Denis Marceau, décédé le 8 septembre dernier. M. Bernier tient également à remercier Mme Johanne Turgeon, présidente-directrice générale adjointe, pour son appui remarquable. Il remercie particulièrement Mme Gauthier et tous les membres du comité des usagers, ainsi que Madelaine Houde, personne-ressource du CUCI.

Au nom de tous les membres, le président félicite M. Bernier pour tout le travail accompli et souligne qu'il est un bel exemple de collaboration.

Les membres prennent acte du rapport annuel du comité des usagers.

Le 14 juin 2018, lors du conseil d'administration, le comité des usagers du centre intégré a déposé des recommandations, ainsi pour chacune des recommandations l'établissement a déposé une réponse écrite.

6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

6.1.1 Scénario de financement : rehaussement budgétaire du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) 2018-2019

M Charles Lamontagne, coordonnateur pour le service au développement des RLS et du partenariat, à la direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat, présente le scénario du rehaussement budgétaire et la répartition de l'enveloppe budgétaire récurrente de 1 089 000 \$ pour les services offerts à la population par les organismes du milieu communautaire ainsi que pour permettre la consolidation de leur mission dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2865 - 2018-09-19

Relative à l'investissement PSOC 2018-2019 – Scénario de financement : rehaussement budgétaire du programme de soutien aux organismes communautaires

CONSIDÉRANT : l'importance de respecter les balises ministérielles ainsi que les critères d'éligibilité;

- l'importance de respecter les cadres financiers actuellement en vigueur;
- l'importance de respecter l'engagement pris par les membres du Conseil d'administration envers le milieu communautaire le 29 mai 2018;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : les principes de répartition ainsi que le scénario d'allocation PSOC de l'enveloppe budgétaire récurrente 2018-2019.

6.1.2 Entente de collaboration entre la ville de Sherbrooke et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, mission Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ).

M. Alain Trudel, directeur de la protection de la jeunesse/directeur provincial présente l'entente de collaboration entre la Ville de Sherbrooke et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, mission Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ), sur l'accès, la transmission et l'utilisation de renseignements personnels dans le cadre des interventions relatives au phénomène des gangs criminalisés.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2866 - 2018-09-19

Relative à l'entente de collaboration entre la Ville de Sherbrooke et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS , mission Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) , sur l'accès, la transmission et l'utilisation de renseignements personnels dans le cadre des interventions relatives au phénomène des gangs criminalisés

CONSIDÉRANT que la ville de Sherbrooke a adopté ce protocole d'entente sans modifications le 20 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'il est dans le meilleur intérêt pour nos jeunes suivis par le DPJ-DP que ce protocole soit adopté au CA du CIUSSS de l'Estrie CHUS;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : l'entente de collaboration entre la Ville de Sherbrooke et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, mission Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ), sur l'accès, la transmission et l'utilisation de renseignements personnels dans le cadre des interventions relatives au phénomène des gangs criminalisés.

6.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

6.4 Utiliser judicieusement les ressources

Aucun point n'est présenté dans cette section.

6.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

7.1 Comité de vérification et de suivi budgétaire du mercredi 29 août 2018

Les membres prennent connaissance de l'ordre du jour et du résumé de la rencontre. Le président peut répondre aux questions, s'il y a lieu.

7.2 Comité de vigilance et de la qualité du mercredi 12 septembre 2018

Les membres prennent connaissance de l'ordre du jour et du résumé de la rencontre. Le président peut répondre aux questions, s'il y a lieu.

7.3 Comité de gouvernance et d'éthique du mercredi 12 septembre 2018

Les membres prennent connaissance de l'ordre du jour et du résumé de la rencontre. Le président peut répondre aux questions, s'il y a lieu.

8.0 Agenda de consentement POUR ET AVEC L'USAGERS, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité. La démission de Dr Hébert est soulignée. Les membres souhaitent qu'une lettre de remerciement pour sa contribution et de carrière exceptionnelles lui soit transmise.

RÉSOLUTION : CA-2833 - 2018-09-19 à CA-2839 - 2018-09-19 et CA-2842 - 2018-09-19 à CA-2853 - 2018-09-19

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

8.1.1.2 Nominations de chefs de service

Les trois résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2854 - 2018-09-19

Relative à la nomination du chef du service de pathologie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 19 septembre 2018, la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services;

CONSIDÉRANT que le Dr Sameh Geha est membre actif au sein du CMDP;

CONSIDÉRANT les compétences personnelles et professionnelles du Dr Sameh Geha;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de nomination;

CONSIDÉRANT la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : la nomination du Dr Sameh Geha à titre de chef du service de pathologie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 31 août 2018 et se terminant le 30 août 2022.

RÉSOLUTION : CA-2855 - 2018-09-19

Relative à la nomination du chef du service de pneumologie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 19 septembre 2018, la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services;

CONSIDÉRANT que le Dr Brian Grondin-Beaudoin est membre actif au sein du CMDP;

CONSIDÉRANT les compétences personnelles et professionnelles du Dr Brian Grondin-Beaudoin;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de nomination;

CONSIDÉRANT la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : la nomination du Dr Brian Grondin-Beaudoin au poste de chef du service de pneumologie pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 1^{er} juillet 2018 et se terminant le 30 juin 2022.

RÉSOLUTION : CA-2856 - 2018-09-19

Relative à la nomination du chef du service d'urologie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 19 septembre 2018, la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services;

CONSIDÉRANT que le Dr Michel Carmel est membre actif au sein du CMDP;

CONSIDÉRANT les compétences personnelles et professionnelles du Dr Michel Carmel;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de nomination;

CONSIDÉRANT la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : la nomination du Dr Michel Carmel au poste de chef du service de d'urologie pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 5 avril 2018 et se terminant le 30 avril 2021.

8.1.2 Modification du Règlement sur la régie interne, ainsi que la composition, les modalités d'élection ou de nomination et la durée du mandat des membres du comité de direction du DRMG de l'Estrie

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2868 - 2018-09-19

Relative à l'adoption des règlements de régie interne du DRMG au conseil d'administration

CONSIDÉRANT que La LSSSS permet aux établissements d'édicter les règlements nécessaires à la conduite de ses affaires et à l'exercice de ses responsabilités;

CONSIDÉRANT que l'un des principaux objectifs de la LMRSSS est d'harmoniser les pratiques cliniques et administratives. Pour ce faire, le projet de loi prévoit que le ministre autorisera, avec ou sans modification, tout projet de règlement qui doit être adopté pour chacune de ces instances lorsque présentes dans un établissement public;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 130 (loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux) a été sanctionné le 26 octobre 2017. Il prévoyait un délai de trois mois, soit jusqu'au 10 février 2018, afin que nous soumettions au ministre, pour approbation par celui-ci, les règlements visés par une autorisation qui ont déjà été adoptés;

CONSIDÉRANT qu'au comité de gouvernance et d'éthique du 23 janvier 2018, les règlements modifiés de régie interne du DRMG ont été présentés et avec approbation du comité soumis au MSSS;

CONSIDÉRANT que le 21 août 2018, le DRMG a été avisé par le MSSS qu'une entente entre la FMOQ et le Secrétariat du Conseil du trésor a fait en sorte d'éliminer ce paramètre de la loi 130. Ainsi, nous n'avons pas à obtenir l'approbation du ministre;

CONSIDÉRANT que des élections sont prévues le 19 octobre prochain à l'assemblée générale annuelle du DRMG pour renouveler son exécutif qui est en poste depuis la fusion en 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'exécutif du DRMG;

CONSIDÉRANT l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE D'ADOPTER : les règlements sur la régie interne ainsi que sur la composition, les modalités d'élection ou de nomination et la durée du mandat des membres du comité de direction du département régional de médecine générale de l'Estrie.

8.1.3 Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2864 - 2018-09-19

Relative à une demande d'exemption au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

CONSIDÉRANT le Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT qu'un avocat n'est pas tenu de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec s'il est au service exclusif d'un CIUSSS, et ce, à partir du 1^{er} avril 2015;

CONSIDÉRANT l'embauche d'un nouvel avocat, qui est à l'emploi exclusif du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;

CONSIDÉRANT la demande des avocats au service exclusif du CIUSSS de l'Estrie – CHUS d'être exemptés de l'obligation de souscrire audit Fonds;

CONSIDÉRANT la directive du Barreau du Québec à l'effet qu'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit confirmer que les avocats sont effectivement à l'emploi exclusif du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et que l'établissement se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de ces avocats dans l'exercice de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE CONFIRMER : au Barreau du Québec que Me Carl Dutrisac est à l'emploi exclusif de l'établissement et que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de cet avocat dans l'exercice de ses fonctions.

8.2 Assurer la qualité des soins et services

8.2.1 Révision du Cadre de référence et des Règles de fonctionnement du comité d'éthique clinique et organisationnelle

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2861 - 2018-09-19

Relative à la révision du cadre de référence et des règles de fonctionnement du Comité d'éthique clinique et organisationnelle

CONSIDÉRANT qu'après deux années d'existence, certaines modifications au Cadre de référence en éthique clinique et organisationnelle et aux Règles de fonctionnement du CECO s'imposent;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par les membres du Comité de vigilance et de la qualité;

CONSIDÉRANT l'accord des membres du Comité de vigilance et de la qualité;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : les modifications proposées au cadre de référence et aux règles de fonctionnement du CECO.

8.2.2 Nomination d'un membre au Comité d'éthique clinique et organisationnelle

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2862 - 2018-09-19

Relative à la nomination d'un membre au Comité d'éthique clinique et organisationnelle

CONSIDÉRANT la composition et la durée du mandat prévues aux Règles de fonctionnement du Comité d'éthique clinique et organisationnelle;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement et de sélection dûment complété;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par les membres du Comité de vigilance et de la qualité;

CONSIDÉRANT l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECOMMANDER : la nomination de Jean-François Therrien, intervenant en soins spirituels pour un mandat de trois ans à titre de membre du Comité d'éthique clinique et organisationnelle du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

8.3. Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

8.4.1 Mise à jour de la Politique sur les frais de fonction des gestionnaires du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2859 - 2018-09-19

Relative à la Politique de remboursement des dépenses de fonction du personnel d'encadrement

CONSIDÉRANT les éléments proposés par la politique;

CONSIDÉRANT l'analyse par les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT l'information mise à la disposition des membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la politique sur le remboursement des dépenses de fonction du personnel d'encadrement révisée du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

8.4.2 Politique sur les contributions partenariales associées aux appels d'offres provinciaux sur les fournitures spécialisées

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2860 - 2018-09-19

Relative à la Politique relative à l'utilisation des contributions partenariales associées aux appels d'offres provinciaux sur les fournitures spécialisées

CONSIDÉRANT les éléments proposés par la politique;

CONSIDÉRANT l'analyse par les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT l'information mise à la disposition des membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la politique relative à l'utilisation des contributions partenariales associées aux appels d'offres provinciaux sur les fournitures spécialisées.

8.4.3 Modification de la résolution 182-2015-08-25 permettant d'emprunter à court terme auprès du ministre des finances, à titre de responsable du Fonds de financement

M. Pierre-Albert Coubat fait état du dossier.

Après questions et commentaires, les membres adoptent la résolution à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2867 - 2018-09-19

Relative à la modification de la résolution 182-2015-08-25 permettant d'emprunter à court terme auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement

CONSIDÉRANT la modification de la résolution numéro CA-182 - 2015-08-25 du 25 août 2015, permettant d'emprunter à court terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke a adopté le 25 août 2015, la résolution numéro CA-182 - 2015-08-25, autorisant des emprunts à court terme auprès du ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke souhaite modifier la résolution précitée concernant les signataires autorisés au 4^e alinéa du dispositif.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE MODIFIER : la résolution numéro CA-182 - 2015-08-25, adoptée le 25 août 2015, lui permettant d'emprunter à court terme, soit modifiée par le remplacement du 4^e alinéa du dispositif par le suivant :

QUE la Convention de prêt à court terme et le billet global, incluant son Annexe 1, soient approuvés et que n'importe lequel présidente-directrice générale, de la présidente directrice générale adjointe, du directeur des ressources financières et de la logistique, ou de la directrice adjointe aux ressources financières et à la gestion budgétaire, soit autorisé pour et au nom du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, à signer la Convention de prêt à court terme et le billet global, à consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à court terme ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par une personne qui sera désignée par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet global, incluant son Annexe 1, à y apporter toute modification non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

QUE les dispositions de la résolution numéro CA-182 - 2015-08-25 du 25 août 2015 demeurent valides et en vigueur dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

8.4.4 Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière 2018-2019 – Volet maintien des actifs et rénovation fonctionnelle mineure hors CHSLD

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2863 - 2018-09-19

Plan de conservation et de fonctionnalité immobilières (PCFI) 2018-2021 – Volet maintien des actifs et rénovation fonctionnelle mineure hors CHSLD

CONSIDÉRANT que le MSSS a annoncé un investissement au Centre d'hébergement de Waterloo ainsi que les enveloppes budgétaires 2018-2019 relatives au maintien des actifs immobiliers, à la résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers et à la rénovation fonctionnelle mineure hors CHSLD;

CONSIDÉRANT que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit déposer annuellement au MSSS un plan triennal de conservation et de fonctionnalités immobilières;

CONSIDÉRANT que le PCFI doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le plan de conservation et de fonctionnalité immobilière 2018-2021;

D'AUTORISER : la Direction des services techniques à y apporter les ajustements requis en cours d'année dans le respect des règles en vigueur.

8.4.5 Contrats de service pour sages-femmes

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2869 - 2018-09-19

Relative à l'octroi d'un contrat de service sage-femme et modifications de contrats existants

CONSIDÉRANT que le MSSS a conclu une entente avec le Regroupement des sages-femmes du Québec;

- qu'au sens de la Loi sur les sages-femmes et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ces dernières doivent conclure un contrat de service avec un établissement;
- l'évaluation faite par le Conseil des sages-femmes quant aux qualifications et aux compétences des sages-femmes;
- la recommandation du Conseil des sages-femmes pour l'embauche des sages-femmes;
- les enjeux sous-jacents à la signature des contrats de service avec les sages-femmes tels :
 - o le nombre de suivis annuels;
 - o les enjeux budgétaires liés à la gestion du temps (temps supplémentaire ou temps à reprendre), remplacements des congés fériés, absences pour maladie, etc.
- que le Conseil d'administration est responsable d'autoriser la signature des contrats de service avec des sages-femmes;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la présidente-directrice générale, Mme Patricia Gauthier, à signer, à l'intérieur du budget rendu disponible à cette fin les contrats de service suivants :

- Rébecca Lessard, sage-femme à temps partiel régulier, minimum 28 heures par semaine, pour une période

de un (1) an, du 20 septembre 2018 au 20 septembre 2019

- Mélanie D'Arcy, sage-femme à temps partiel occasionnel, minimum 28 heures par semaine, pour une période débutant le 20 septembre 2018 et se terminant le 31 mai 2019
- Mélisande Rodrigue, sage-femme à temps partiel occasionnel, minimum 28 heures par semaine, pour une période débutant le 20 septembre 2018 et se terminant le 16 février 2021
- Véronique Couture, sage-femme à temps partiel régulier Soutien, minimum 14 heures par semaine, 16 suivis, pour une période débutant le 20 septembre 2018 au 30 avril 2019
- Sarah Bergeron, sage-femme à temps partiel régulier Soutien, minimum 14 heures par semaine, 16 suivis, pour une période débutant le 20 septembre 2018 et se terminant le 30 mai 2019

8.5 Intégrer la mission universitaire

8.5.1 Centre de recherche du CHUS – Nomination d'un membre

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2857 - 2018-09-19

Relative à la nomination de Dre Véronique Giroux à titre de nouveau chercheur régulier au CRCHUS

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un nouveau chercheur doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;

CONSIDÉRANT que la nomination du nouveau chercheur a été adoptée par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CHUS;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du Comité sur la mission universitaire;

CONSIDÉRANT l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : la nomination de Dre Véronique Giroux à titre de nouveau chercheur régulier au sein du Centre de recherche du CHUS.

8.5.2 Centre de recherche sur le vieillissement – Nomination d'un membre

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2858 - 2018-09-19

Relative à la nomination de Mme Chantal Viscogliosi à titre de chercheur régulier au Centre de recherche sur le vieillissement

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité exécutif du CdRV;

CONSIDÉRANT la pertinence des thématiques de recherche de la candidate à l'avancement de la programmation scientifique du CdRV;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de la mission universitaire du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : la nomination de Mme Chantal Viscogliosi à titre de chercheur actif au CdRV.

9.0 Divers

9.1 Campagne Centraide

Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS soutient la campagne annuelle de Centraide. Les coprésidents d'honneur, Mme Chantal Gariépy, directrice du programme jeunesse; Dr Jean-François Trudel, directeur du département de psychiatrie; et M. Jean Delisle, directeur adjoint à la DSM-QEP, sont présents afin de sensibiliser les membres du C. A. à l'importance de contribuer à cette campagne pour soutenir notre communauté.

Un des principaux objectifs est la promotion auprès de tous les employés et de la population, afin d'atteindre cette année la somme visée de 90 000 \$.

10. Huis clos

10.1 Appel d'offres pour la désignation d'une firme d'auditeurs externes pour 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2873 - 2018-09-19

Relative à l'appel d'offres pour la désignation d'une firme d'auditeurs externes pour 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021

CONSIDÉRANT :

Que depuis le 20 juin 2008, la Loi sur le vérificateur général et d'autres dispositions législatives (2008, chapitre 23) est sanctionnée, soumettant désormais les établissements à la nomination d'un auditeur indépendant pour un mandat d'audit;

Que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit avoir recours à une procédure d'appel d'offres visant l'obtention d'une prestation de services qui soit du meilleur rapport qualité/coût;

Qu'un appel d'offres a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO);

Qu'à la suite de l'appel d'offres pour nommer un auditeur indépendant pour un mandat d'audit, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS a reçu les offres de service de deux firmes;

Que les membres du Comité d'évaluation, Mme Janie Thibaut, chef de service – Comptabilité financière et immobilisations – CIUSSS de l'Estrie – CHUS, M. Claude Gaulin, directeur général des ressources financières – Université de Sherbrooke (membre externe) ainsi que M. Youcef Meziani, spécialiste en procédés administratifs – Approvisionnements et logistique – CIUSSS de l'Estrie – CHUS, ont pris connaissance de ces offres de service et qu'ils ont choisi celle ayant le meilleur rapport qualité/coût.

Que la firme retenue à l'issue des travaux du Comité de sélection est Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) pour les exercices 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

Que les honoraires professionnels correspondent à un montant de 214 500 \$ (pour trois ans) pour les exercices 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

Que l'établissement effectue une économie de 76 000 \$ par rapport au coût des honoraires d'audit des trois dernières années;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme firme d'auditeurs indépendants pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour les exercices financiers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 (avec renouvellement de la désignation à effectuer par le C. A. chaque année) et;

D'ACCEPTER : leur offre de services.

10.2 Dépôt des rapports annuels 2017-2018

10.2.1 Rapport annuel d'examen des plaintes

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2874 - 2018-09-19

Relative à l'adoption du rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration est notamment responsable de s'assurer de la qualité soins et des services, du respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes;

CONSIDÉRANT la responsabilité du conseil d'administration envers le ministre de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par les membres du Comité de vigilance et de la qualité ;

CONSIDÉRANT l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le rapport annuel 2017-2018 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services.

10.2.2 Rapport annuel de gestion

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2875 - 2018-09-19

Relative au rapport annuel de gestion 2017-2018

CONSIDÉRANT l'obligation légale de production d'un rapport annuel de gestion (art 182.7 LSSSS);

CONSIDÉRANT la circulaire ministérielle 2018-009;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par les membres du comité de direction générale;

CONSIDÉRANT la validation du contenu effectuée par le ministre de la Santé et des Services et des ajustements apportés en fonction de leurs commentaires;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT l'accord de membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le rapport annuel de gestion 2017-2018 du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

10.3 Cadres supérieurs

Les deux résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2841 - 2018-09-19

Relative à la nomination de M. François Tousignant, actuellement coordonnateur des ressources humaines partenaires de gestion et développement pour le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue.

CONSIDÉRANT que le plan d'organisation prévoit la nomination d'un directeur adjoint soutien à la gestion intégrée de la main-d'œuvre à la Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques (DRHCAJ);

CONSIDÉRANT la qualité de la candidature de M. Tousignant;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection pour la nomination de M. Tousignant;

CONSIDÉRANT le respect des directives transmises par le MSSS à l'égard du processus de sélection;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu l'approbation du MSSS pour la nomination dans ce poste de directeur adjoint;

CONSIDÉRANT les pouvoirs et responsabilités du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : M. François Tousignant à titre de directeur adjoint soutien à la gestion intégrée de la main-d'œuvre à la Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques (DRHCAJ).

RÉSOLUTION : CA-2840 - 2018-09-19

Relative à la nomination de M. Stéphane Tétreault, actuellement directeur adjoint ressources humaines – opérations au CISSS de la Montérégie-Centre

CONSIDÉRANT : que le plan d'organisation prévoit la nomination d'un directeur adjoint soutien au développement des personnes et de l'organisation à la Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques (DRHCAJ);

CONSIDÉRANT : la qualité de la candidature de M. Tétreault;

CONSIDÉRANT : la recommandation unanime du comité de sélection pour la nomination de M. Tétreault;

CONSIDÉRANT : le respect des directives transmises par le MSSS à l'égard du processus de sélection;

CONSIDÉRANT : que nous avons reçu l'approbation du MSSS pour la nomination dans ce poste de directeur adjoint;

CONSIDÉRANT : les pouvoirs et responsabilités du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT : l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : M. Stéphane Tétreault à titre de directeur adjoint soutien au développement des personnes et de l'organisation à la Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques (DRHCAJ).

10.4 Nomination d'une directrice scientifique intérimaire au centre de recherche sur le vieillissement (CdRV)

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2870 - 2018-09-19

Relative à la nomination de Mme Gina Bravo à titre de directrice scientifique intérimaire du Centre de recherche sur le vieillissement (CdRV)

CONSIDÉRANT le départ de Mme Nicole Dubuc à titre de directrice scientifique du CdRV;

CONSIDÉRANT le profil particulier recherché pour la future ou le futur détenteur;

CONSIDÉRANT le rôle stratégique d'un directeur scientifique au sein du CIUSSS – CHUS;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Gina Bravo à titre de directrice scientifique intérimaire du Centre de recherche sur le vieillissement (CdRV) pour une durée d'un an.

10.5 Nomination d'un membre désigné à un poste vacant au sein du conseil d'administration

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2871 - 2018-09-19

Relative à la nomination d'un membre désigné à un poste vacant au sein du conseil d'administration

CONSIDÉRANT le mandat confié le 21 août 2018 à Mme Patricia Gauthier consistant à faire les démarches nécessaires auprès du CUCI afin qu'il nous recommande, par résolution, l'un de ses membres pour combler la vacance au sein du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des usagers de nommer M. Jaime Borja;

CONSIDÉRANT le respect des directives transmises par le MSSS à l'égard du processus de sélection;

CONSIDÉRANT les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : M. Jaime Borja à titre de membre désigné représentant le comité des usagers du centre intégré du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

10.6 Démission d'un membre du conseil d'administration

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2872 - 2018-09-19

Relative à la démission d'un membre du conseil d'administration

CONSIDÉRANT la nomination par le ministre de M. André Mayer, le 6 juillet 2018, à titre de membre indépendant du conseil d'administration avec l'expertise en protection de la jeunesse;

CONSIDÉRANT l'article 152 de la LSSSS stipule qu'un membre indépendant ne doit pas avoir un membre de sa

famille immédiate qui soit un cadre supérieur dans l'établissement;

CONSIDÉRANT que M. Mayer a déposé sa candidature pour être membre du conseil d'administration le 23 avril 2018;

CONSIDÉRANT qu'un membre de la famille immédiate de M. Mayer a obtenu un poste de cadre supérieur au sein de l'établissement le 29 mai 2018;

CONSIDÉRANT que M. Mayer a déclaré sa perte de qualité de membre indépendant au président du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que M. Mayer a transmis une lettre informant de sa démission du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'une vacance d'un membre nommé est comblée par le ministre;

CONSIDÉRANT l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : La démission de M. André Mayer du poste de membre indépendant du conseil d'administration pour le profil d'expertise en protection de la jeunesse;

DE MANDATER : Mme Patricia Gauthier afin qu'elle réalise les démarches nécessaires afin d'informer le ministre pour qu'il puisse combler la vacance dans les meilleurs délais.

11.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance régulière est levée à 19 h.

Jacques Fortier, président

Patricia Gauthier, secrétaire